République Française
Département LOIRET
Commune REBRECHIEN

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 15 OCTOBRE 2026

L'an 2026 et le 15 octobre à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, SALLE POLYVALENTE sous la présidence de LEGUET Thierry, Maire

Présents : M. LEGUET Thierry, M. RONCERAY Jean-François, Mme de GUIBERT Dominique, M. BOURREAU Cyrille, M. FOUCHER William, Mme GIMENES Hélène, M. CHARROY Patrice, Mme PIRON Béatrice, Mme HOARAU Céline, M. PICARD Laurent, Mme PROSPER Sandrine, M. LE GOFF Julien, Mme RUFFIER Julie, M. GILLOTIN Anthony

Excusée : Mme PIMBERT Sandrine

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 14

Date de la convocation : 09/10/2026

Date d'affichage : 09/10/2026

Acte rendu exécutoire

après publication du 19/10/2026

A été nommé(e) secrétaire : M. PICARD Laurent

Le procès-verbal de la séance du mardi 08 septembre 2026 est approuvé à l'unanimité des présents.

Ordre du jour :

1. Tarifs communaux 2027
2. Régime indemnitaire RH
3. Convention groupement de commande - VALLOIRE HABITAT
4. Versement Pass Asso Jeunes anticipé – Rebrech'Ping
5. CR des commissions / Tour de table / Questions diverses
6. Informations diverses

1- Tarifs communaux 2027

réf : D2026_045 A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Pour rappel, lors de la séance du conseil municipal du 13 novembre 2025, les membres du conseil avaient modifié les tarifs communaux 2026 ainsi qu'il suit :

Salle polyvalente - Personnes extérieures (jamais louée en 2023/2024/2025)

- 24 heures = 600 € (au lieu de 900 €)
- 48 heures = 700 € (au lieu de 1100 €)
- 72 heures = 800 € (au lieu de 1300 €)

La redevance d'occupation de l'espace public pour les trucks avait été fixée à 8 € par jour (au lieu de 5 €).

Le montant des recettes de locations de salle polyvalente arrêté au 30/09/2026 s'élève à 9 035 € contre 8 160 € pour l'année complète. Il n'y a eu à ce jour aucune location de la salle polyvalente par un particulier extérieur.

Les membres de la commission finances réunie le lundi 12 octobre 2026 présentent leurs préconisations concernant leurs propositions de tarifs 2027 lors de la séance du conseil municipal. Les coûts de l'énergie augmentant considérablement, il est nécessaire de réajuster les tarifs de location de salles pour les usagers.

Sur préconisation de la Commission Finances, les membres du conseil municipal à l'unanimité adoptent les tarifs 2027 présentés en séance, applicables à compter du 1er janvier 2027.

2- Régime indemnitaire RH - Après avis CST / CDG45

réf : D2026_046 A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Le conseil municipal, lors de sa séance du 29 juin 2026 avait approuvé la proposition de revalorisation des plafonds du régime indemnitaire (RIFSEEP) à soumettre au Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Loiret.

Le CST du CDG45 dans sa session du 17/09/2026 a émis un avis favorable au projet de revalorisation du régime indemnitaire de la commune.

Suite à l'accord du CST du CDG45, Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante la revalorisation de l'IFSE du régime indemnitaire de la collectivité, pour les agents de catégories B et C ainsi que le CIA pour l'ensemble des catégories à compter du 1er janvier 2027, comme présentée en séance.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte la revalorisation du régime indemnitaire à compter du 1er janvier 2027. Hormis les nouveaux montants adoptés, la délibération reprend l'ensemble des critères d'attribution existants.

3- Convention groupement de commande - VALLOIRE HABITAT

réf : D2026_047 A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

La commune de Rebréchien et la société Valloire Habitat sont copropriétaires d'un bâtiment de 254 m² situé 44-46 place de l'église à Rebréchien. Le bâtiment est divisé en 4 logements. Deux

sont exploités par VALLOIRE Habitat (surface de 132 m²) et deux sont exploités par la commune de Rebréchien (surface de 122 m²). Il n'y a pas de locaux communs.

Cette convention de groupement de commande a pour principal objet de régulariser une situation qui a permis :

1/ de définir les règles de fonctionnement du groupement constitué entre les membres dans le cadre de travaux de couverture et de ravalement aux fins de la passation et de l'exécution du Marché avec le Maître d'Ouvrage – Pour rappel les travaux ont été réalisés fin 2025 et début 2026 ;
2/ de prévoir la répartition entre les membres des tâches nécessaires à l'exécution du Marché ;
3/ d'organiser les rapports entre les membres et entre chacun d'entre eux et le Maître d'Ouvrage ;
4/ de permettre la facturation et d'émettre un titre de recettes de VALLOIRE HABITAT sur la commune de Rebréchien sur la quote-part des travaux réalisés.

Pour rappel, les travaux de couverture ont consisté au :
- démoussage de la toiture en ardoises,
- remplacement de la toiture en tuiles,
- remplacement des 7 velux.

Pour rappel, les travaux de ravalement ont consisté en la mise en peinture de l'ensemble de la face donnant sur la place de l'église, ainsi que les deux retours route de Vennecy, avec un traitement particulier du sous-bassement.
L'échafaudage ayant été mutualisé entre les 2 chantiers réalisé en décembre 2025 et en janvier 2026.

Pour ce dossier, un budget de 24.000 € avait été inscrit et voté au BP 2026.

La dépense totale incluant les travaux de couverture, les travaux de ravalement, le SPS et la MOE, avancée par VALLOIRE HABITAT et devant être refacturée à la commune s'élève à 23 873,03 € HT soit **26 260,39 € TTC** (TVA 10%). La commune récupérant 80% de la TVA.

Afin de régularisation la commande de travaux effectuée sur le bâtiment du 44/46 place de l'église à Rebréchien, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour l'autoriser à signer la convention de groupement de commande proposée par VALLOIRE HABITAT, laquelle permettra au bailleur social d'émettre un titre de recette à notre encontre.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commande proposée par VALLOIRE HABITAT.

4- Versement Pass Asso Jeunes anticipé – Rebrech'Ping

réf : D2026_048 A l'unanimité (pour : 14, contre : 0, abstention : 0)

Pour favoriser la pratique sportive auprès des jeunes rebriocastinois de – de 21 ans, la commune a récemment mis en place la possibilité de souscrire à un Pass Asso Jeunes pour bénéficier d'une remise de 30 € sur toute adhésion auprès d'une association de Rebréchien.

M. WOLFARTH, Président de l'association Rebrech' Ping nous fait savoir que 13 Pass Assos Jeunes ont été souscrits courant septembre.

Aussi et pour éviter de mettre en difficulté financière cette jeune association, il est proposé aux élus, à la demande du Président N. WOLFARTH, d'anticiper sur 2026 le versement des Pass Assos Jeunes 2026/2027 qui aurait dû être réglé à l'association en mai 2027 lors des demandes de subvention.

Madame de GUIBERT et Monsieur LE GOFF souhaitent s'assurer qu'il s'agit bien d'une réduction sur la cotisation et non sur la licence et que cette déduction a bien été appliquée aux familles. Ce que confirme Madame GIMENES.
Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour autoriser dès à présent le versement à l'association Rebrech'Ping des adhésions concernant 13 Pass Assos Jeunes, soit 390 €.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise le versement anticipé du montant de 13 Pass Asso à l'attention de l'association Rebrech'Ping.

5- CR des commissions / Tour de table / Questions diverses

Monsieur Jean-François RONCERAY informe que les bas-côtés de la rue de la Varenne ont été refaits. Il s'agit de travaux diligentés par la CCF qui dispose de la compétence voirie.
La pose de 6 candélabres à LED à détection est terminée sur les venelles le long du lotissement du caquet et bas de jumeau, entre bas de jumeau et Pigage, entre bas de jumeau et la rue de l'école et entre la rue de l'école et la rue de l'orme au roi. Un vrai plus en matière de sécurité.
Sur le volet thermique, il est prévu l'installation de 6 pompes à chaleur financées par les subventions CEE : 3 sur le gymnase, 2 à l'école, et 1 à la mairie, ainsi qu'une isolation des vestiaires du gymnase en laine déroulée et de la maternelle en laine soufflée.
9 climatisations dans les classes seront installées en février 2027.
Le changement des huisseries de la salle Area Bacchi est programmé en novembre.

Monsieur William FOUCHER informe que la commission finances ne prévoit pas de décision modificative budgétaire complémentaire suite à l'étude de l'arrêté des comptes au 30 septembre 2026.

Monsieur Anthony GILLOTIN informe que des films adhésifs solaires seront installés durant les vacances de Toussaint sur l'ensemble des vitres du restaurant scolaire côté tennis, ce qui répond à la fois à la règlementation confinement, en permettant une meilleure isolation en cas de fortes chaleurs.
Des 'cloisonnettes' seront installées dans les sanitaires maternelles fin novembre 2026.
Le 1er conseil d'école de l'année scolaire aura lieu le mardi 10 novembre 2026

Madame Julie RUFFIER rappelle la manifestation Halloween le samedi 31 octobre à 16h30, place de l'église.
Le dispositif « Bourse au permis » débute le 1er novembre 2026. Plus d'informations en Mairie
Le 13 décembre 2026 aura lieu le spectacle de Noël. La commission jeunesse travaille aussi à l'instauration d'un conseil municipal jeunes.

Monsieur Laurent PICARD s'est rendu le 08 octobre à la réunion relative à la Défense Nationale. Il informe qu'un car podium peut se déplacer pour faire de la sensibilisation et souligne les préconisations transmises en matière de cyber sécurité.

Madame Céline Hoarau rappelle le concert de l'orchestre Odéon le dimanche 08 novembre à 15h00 à la salle polyvalente. Entrée libre.
L'agenda à venir : Théâtre avec la troupe « Mascarade » le 06 février 2027 / Spectacle de l'humoriste Chantal LADESOU le 26 mars 2027 / Hommage à Beethoven le 1er We d'avril / Fête de la musique le 18 juin 2027 animée par 2 groupes L'oreille cassée et PopKorn.

Madame Béatrice PIRON informe que la Rando familiale d'octobre rose a réuni une centaine de personnes. 651 € de dons seront ainsi reversés au COFEL. Il sera proposé au CCAS un abondement supplémentaire correspondant à ce versement.

Monsieur Patrice CHARROY informe que le SIBCCA prévoit d'organiser une simulation d'alerte. Monsieur le Maire en profite pour évoquer la rédaction d'un Plan Communal de Sauvegarde en 2027.

Madame Hélène GIMENES informe que certaines assemblées générales se réunissent actuellement notamment, celle de Pestacul'R, du Rebréchien Loiret Cyclisme RLC, le Rando Club Rebriocastinois RCR.
Monsieur Cyrille BOURREAU prépare la cérémonie des vœux du Maire jumelée à l'accueil des nouveaux arrivants dont la date est fléchée au samedi 09 janvier 2027.
Il informe que l'ensemble des commerçants de la commune ont été mis en avant, avec les diffusions sur les réseaux sociaux et le site internet. Le même programme est prévu pour les food truck.
L'harmonie de Neuville-aux-Bois sera présente à la cérémonie commémorative du mercredi 11 novembre. L'invitation a été envoyée ce jour aux associations et aux élus.
Madame Dominique de GUIBERT informe que 25 nouvelles plaques de rues ont été commandées et que les plus abîmées seront changées. 2 nouvelles plaques identifiant la promenade de la Tour Bradi seront bientôt installées.
La conférence sur la mémoire proposée par Me Guillaume GIMENES est prévue le samedi 24 octobre 2026 à la salle Area Bacchi à 10h30.
Le repas des anciens se tiendra le dimanche 25 octobre 2026 dès 12h.
Les services techniques travaillent sur les massifs devant la salle Area Bacchi à base d'arbustes, de rosiers, et d'enrochements.

6- Informations diverses

- ✓ Dans le cadre de ses pouvoirs de police générale, Monsieur le Maire a récemment informé les services du Conseil Département du Loiret qu'il envisageait prochainement d'interdire par Arrêté municipal la traversée de Rebréchien sur RD 8 pour le transit des véhicules PL > 3.5 T (sauf desserte locale et convois exceptionnels) pour des raisons :

 1/ de sécurité à proximité des écoles, des commerces, des services publics, des maisons d'habitation, faute de trottoirs suffisants
 2/ de préservation des infrastructures d'habitation soumises aux vibrations et de la chaussée faïencée, en mauvais état
 3/ de nuisances environnementales (pollution sonore élevée freinage et relances / émission de gaz et particules fines…)

 Pour rappel, près de 160 PL traversent chaque jour notre commune, non sans danger.

- ✓ Dans le cadre de ses pouvoirs de police générale, Monsieur le Maire a pris en date du 1er octobre 2026 un nouvel Arrêté relatif aux bruits de voisinage (tonte / jardinage / bricolage), modifiant celui de 2013 prescrivant une interdiction stricte le dimanche matin. Autorisé par arrêté Préfectoral, Rebréchien était la seule commune du Canton à interdire les bruits de voisinage le dimanche matin. Ceci sera donc rendu possible les dimanches de 10h à 12h. Le reste de la semaine, les horaires s'établissent désormais de 8h30 à 12h et de 14h à 19h00.

 Séance levée à 20h45